

Paris, le 16 mars 2023

## La fin du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

**Le groupe RDSE se félicite de l'adoption aujourd'hui, par le Sénat, de sa proposition de loi visant à permettre une gestion différenciée de la compétence « Eau et Assainissement », déposée par Jean-Yves Roux, sénateur des Alpes de Haute-Provence.**

La loi dite « NOTRe », a institué le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement des communes aux communautés de communes et aux communautés d'agglomérations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le texte a pour objet de **rétablir le caractère facultatif du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes afin de** répondre en particulier aux attentes légitimes des élus des territoires ruraux et de montagne qui soulignent **l'inadéquation de l'intercommunalisation des compétences eau et assainissement avec les capacités techniques et financières de leurs communes.**

La commission des lois du Sénat, partageant l'objectif poursuivi par l'auteur de la proposition de loi, l'avait approuvée.